



**Qualiopi**  
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de l'action suivante :  
Actions de formation

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### DÉSIGNATION

ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'apprentissage de l'anglais et situé à Sainte-Marie-la-Mer, 66470 FRANCE. Enregistré sous le Numéro de Déclaration d'Activité 76660276166 auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie, il conçoit, élabore et dispense des formations en entreprises et aux particuliers à Perpignan et sa région en face à face, ou à distance dans toute la France. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par:

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI,
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation,
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous,
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les actions de formation dispensées par ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI entrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## **PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Le paiement est à effectuer avant exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## **PRISE EN CHARGE**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## **CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION**

1. Afin de respecter les standards de qualité et d'efficacité d'ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI, le client s'engage à respecter le rythme de formation prévu à la convention.
2. Les séances individuelles peuvent être annulées ou reprogrammées au maximum 48h (soit 2 jours ouvrables) avant le cours. Si le délai de 48h n'est pas respecté, la prestation sera facturée.

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par e-mail à l'adresse : [anglaisproactif@gmail.com](mailto:anglaisproactif@gmail.com).

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés au plus tôt par e-mail.

## **PROGRAMME DES FORMATIONS**

S'il le juge nécessaire, ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents pour organiser ou animer des formations.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

ANGLAIS PROACTIF – Anthony PASPA EI s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

### **Signature du Client**

Datée et précédée de la mention

« *Bon pour accord* »